



# OFFRE JEUNESSE TURNER



Offre valable du 1<sup>er</sup> Janvier au 28 Février 2018 inclus

# TURNER : 2<sup>ÈME</sup> OFFRE PAYANTE SUR LES 4-10 ANS

Chaque mois **5,5M** de téléspectateurs se retrouvent devant les chaînes Turner\*



**3<sup>ème</sup>**  
**Chaîne payante**  
**auprès des 4-14 ans**



**1<sup>ère</sup>**  
**Chaîne dédiée aux garçons**



**+20%**  
**auprès des 4-10 ans**

# FRANCETV PUBLICITÉ RÉCOMPENSE VOS INVESTISSEMENTS JEUNESSE DÈS JANVIER-FÉVRIER 2018

« PROGRESSEZ SUR TURNER EN JANVIER-FÉVRIER 2018 POUR BÉNÉFICIER DE GRACIEUX »

## Mécanique :

- Pour toute progression\* d'au moins **10%** du CA net Turner → **10%** de gracieux Turner
- Pour toute progression\* d'au moins **20%** du CA net Turner → **20%** de gracieux Turner
- Pour toute progression\* d'au moins **30%** du CA net Turner → **30%** de gracieux Turner



\*Progression constatée sur janvier-février 2018 vs janvier-février 2017

# Conditions commerciales et modalités d'application de l'offre

- Période : du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2018 inclus.
- Cette offre est ouverte à tous les annonceurs exceptés les annonceurs jeux-vidéos interdits aux moins de 12 ans, 16 ans, 18 ans, et aux opérateurs de jeux d'argent et de hasard au sens de la Délibération n° 2011-09 du 27 avril 2011 relative aux conditions de diffusion, par les services de télévision et de radio, des communications commerciales en faveur d'un opérateur de jeux d'argent et de hasard légalement autorisé.
- La programmation est effectuée discrétionnairement par France Télévisions Publicité sous réserve des disponibilités du planning.
- Périmètre : espaces publicitaires des chaînes Turner : Cartoon Network, Boomerang et Boing.
- Dans le cadre de la présente offre, la progression du C.A. Net est constatée par FTP après comparaison du C.A. Net investi sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2018 inclus par rapport au C.A. Net réalisé sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2017 inclus à périmètre identique, à savoir sur les chaînes Cartoon Network, Boing et Boomerang.
- Programmation des gracieux : le volume d'espaces publicitaires gracieux ainsi alloué sera programmé par FTP sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2018 inclus sur les chaînes Cartoon Network, Boing et Boomerang. Il sera calculé sur la base du C.A de Référence de l'annonceur du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2018 inclus sur ces mêmes chaînes.
- Pour tout annonceur souhaitant diffuser un message publicitaire dans les écrans des chaînes Turner Cartoon Network, Boomerang et Boing, il est à préciser que les messages publicitaires envisagés en vue d'une diffusion sur ces chaînes devront être conformes à la réglementation OFCOM. Tout message publicitaire, programmé autour des émissions jeunesse, faisant la promotion des produits dérivés d'œuvres d'animation et de fiction diffusées sur les chaînes Turner, devront faire l'objet d'une information de FTP par l'Annonceur aux fins de veiller au respect des contraintes de programmation.
- Cette offre est soumise aux Conditions Générales de Vente 2018 ; la facturation sera effectuée par France Télévisions Publicité conformément aux Conditions Générales de Vente 2018 accessibles sur le site <http://www.francetvpub.fr>.